

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 décembre 2011**

Décision n° **B-2011-2819**

commune (s) : Lyon 3° - Villeurbanne

objet : Echange sans soulte, d'une parcelle de terrain située 24, boulevard Pinel et appartenant à la Communauté urbaine de Lyon contre 2 parcelles de terrain situées avenue Roger Salengro et appartenant à la société Solycogym

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Calvel, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

Bureau du 5 décembre 2011**Décision n° B-2011-2819**

objet : **Echange sans soulte, d'une parcelle de terrain située 24, boulevard Pinel et appartenant à la Communauté urbaine de Lyon contre 2 parcelles de terrain situées avenue Roger Salengro et appartenant à la société Solycogym**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du projet d'élargissement du boulevard Pinel, la Communauté urbaine de Lyon a acquis le 12 mars 1971 un tènement immobilier situé au 24, boulevard Pinel, angle 94, rue de la Balme à Lyon 3°, anciennement cadastré sous le numéro 108 de la section CM pour une superficie de 228 mètres carrés, étant précisé que c'est par erreur que le service du cadastre a été sollicité en vue de la suppression de la numérotation alors que cette parcelle non aménagée et non affectée à un usage public de voirie fait partie intégrante du domaine privé communautaire.

Ce projet ayant été abandonné depuis 2001, la société Solycogym, représentée par monsieur Giorgi, a proposé d'échanger la parcelle communautaire ci-dessus mentionnée contre 2 parcelles qu'elle possède situées avenue Roger Salengro à Villeurbanne, cadastrées sous les numéros 57 et 309 de la section BB d'une surface respective de 156 mètres carrés et 59 mètres carrés, soit une superficie totale de 215 mètres carrés.

L'acquisition de ces 2 parcelles concernées au plan local d'urbanisme (PLU) par l'emplacement réservé n° 58 au titre d'un équipement public ou d'intérêt général, permettrait ainsi à la Communauté urbaine de réaménager le carrefour et faciliter le stationnement à l'angle des rues du Pérou, George Courteline et de l'avenue Roger Salengro à Villeurbanne.

Aux termes du compromis, cet échange interviendrait sans soulte, la parcelle cédée par la Communauté urbaine et celles acquises étant évaluées à la somme de 304 000 €, libres de toute location ou occupation, évaluations conformes à l'avis de France domaine du 28 octobre 2011.

Par ailleurs, les frais d'acte notarié seront supportés par moitié par chaque coéchangiste ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 28 octobre 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve l'échange sans soulte, entre la Communauté urbaine et la société Solycogym, de la parcelle non bâtie, cadastrée sous le numéro 108 de la section CM située 24, boulevard Pinel à Lyon 3° et appartenant à la Communauté urbaine de Lyon et de 2 parcelles non bâties, cadastrées sous les numéros 57 et 309 de la section BB situées avenue Roger Salengro à Villeurbanne et appartenant à la société Solycogym afin de réaménager un carrefour et de faciliter le stationnement.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cet échange, et à notamment demander au service du cadastre une nouvelle numérotation de la parcelle communautaire.

3° - Cet échange fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour la partie acquise, évaluée à 304 000 €, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : compte 822 - fonction 822 - opération n° 1629,

- pour la partie cédée, la valeur historique évaluée à 7 548,76 €, en dépenses : compte 675 100 - fonction 822 - et en recettes : compte 211 200 - fonction 822 - opération n° 1629.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1629, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 000 000 €.

5° - Le montant à payer au titre des frais estimés à 2 700 € d'acte notarié sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2012 - compte 211 200 - fonction 822 - opération n° 1629.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 décembre 2011.